

Demande d'autorisation de tir du sanglier 2024

Je soussigné (nom, prénom) _____

demeurant à (adresse complète) _____

téléphone : _____

agissant en qualité de détenteur du droit de chasse sur la (les) commune(s) de _____

N° de matricule du plan de chasse grand gibier : _____ Unité de Gestion : _____

disposant d'un territoire d'une superficie totale deha (mini 5 hectares d'un seul tenant) dontha de plaine.

sollicite l'autorisation de tirer le sanglier dans les conditions ci-après (situation souhaitée à cocher)

Pour les communes "points noirs" :

du 1er juin 2024 au 14 août 2024, en battue, à l'approche ou à l'affût sur poste fixe surélevé, dans les cultures et les remises boisées contiguës.

Pour les autres communes :

du 1er juin 2024 au 14 août 2024 à l'approche ou à l'affût sur poste fixe surélevé, dans les zones agricoles uniquement en plaine pour des territoires d'une superficie minimum de 5 ha d'un seul tenant, sur autorisation préalable de l'administration (sauf pour les bénéficiaires d'un tir d'été chevreuil : plaine et bois).

Conformément à l'article R 424-8 du code de l'environnement, cette autorisation vous permet de chasser également le renard dans les mêmes conditions spécifiques.

Fait à, _____ le _____

Signature

- Chaque tireur délégué par le titulaire de la présente autorisation devra être porteur d'une copie de cette dernière.
- La déclaration via la fiche de prélèvement journalier ou via l'espace adhérent sur le site internet de la FICIF, doit être transmise dans les 48 h qui suivent le tir.

La présente demande d'autorisation est à adresser à :

DDT 91 – SE/BBT – cité administrative – boulevard de France Georges Pompidou TSA 71103 91010 ÉVRY-COURCOURONNES
CEDEX joindre une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse pour le retour ou par mail à ddt-se-bbt@essonne.gouv.fr



PRÉFET
DE L'ESSONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Environnement
Bureau Biodiversité et Territoires

DESTRUCTION A TIR DU SANGLIER Campagne 2024 / 2025

BILAN

**Envoi obligatoire à la DDT d'un bilan sur le nombre d'animaux détruits à tir,
à l'issue de la période de destruction autorisée**

Je soussigné (nom, prénom) : _____

demeurant à (adresse complète) : _____

N° de téléphone obligatoire : _____

Nombre d'animaux détruits	Numéro d'autorisation (inscrit sur votre demande en haut à droite)

A _____, le _____

(signature)

BILAN A RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE :

DDT SE/BBT

Boulevard de France Georges Pompidou

TSA 71103 91010 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

ou par mail : ddt-se-bbt@essonne.gouv.fr

ATTENTION

L'absence de retour de bilan dans les délais, entraînera le refus d'autorisation de destruction à toute demande sollicitée l'année suivante.